

## CCP du 20 avril 2023

C'est dans un contexte de crise économique et sociale que nous sommes convoquées pour cette première CCP post élection.

Les divers augmentations récentes du smic n'ont eu pour effet de tasser un peu plus les grilles indiciaires. D'ailleurs au 1er mai, il y aura encore une révision du smic qui augmentera celui-ci de plus de 2 %.

Il est fortement probable que désormais les 8 premiers échelons aient le même indice.

La progression de carrière de berkanis se réduit donc de plus en plus.

Il risque de ne plus y avoir que 21 points entre le 8 échelon et le 11 échelon se rapprochant à grand pas.

Il est grand temps de revoir, les progressions de carrière des agents Berkanis.

D'ailleurs cette réflexion a déjà abouti dans d'autres ministères.

Concernant les modules « horaire variable » qui ne sont pas autorisés aux berkanis alors que pour les contractuels ayant un contrat supérieur à 1 an, la possibilité est offerte.

Cette différence date d'un temps où l'entretien des locaux était effectué en dehors des horaires de travail des fonctionnaires administratifs.

Hors pour des raisons de sécurité, l'administration a modifié les contrats et imposé les tâches d'entretien sur le temps d'ouverture et fermeture des bâtiments, certaines Berkanis licenciées s'en souviennent.

Il y a donc discrimination.

**Pour la CGT Finances Publiques**, cette différence n'a pu lieu d'être.

**La CGT Finances Publiques** vous demande donc d'autoriser l'ensemble des berkanis à accéder sur demande au pointage ainsi qu'aux modules d'horaires variables en vigueur dans leur service de rattachement.

La mise en place du pointage et des horaires variables avec plage fixe permettra de se rendre à l'administration du temps réel de travail de ces collègues, bien plus long que celui indiqué dans les contrats et estimé dans votre notion de « besoin ». L'accès à la badgeuse rendra possible à minima le paiement d'heures complémentaires ou voire des récupérations.

**De plus cette CCP se tient en pleine période d'évaluation, ce qui nous permet de mettre l'accent :**

- ➔ D'une part sur la formation. Combien de collègues ont pu faire la formation ESTEVE? Nous aimerions d'ailleurs avoir un bilan sur le suivi de cette formation ;
- ➔ D'autre part l'évaluation en elle-même, thème marronnier s'il en est, comment ces collègues peuvent être évaluées par des encadrants ayant laissé « ONET » laver le sol simplement à l'eau ! Le comparatif peut aller plus loin où, pour une même tâche, l'administration évalue les Berkanis sur leur notion de service public, sur l'obligation de discrétion alors que pour « Onet » aucun bilan sur le service rendu n'est fait.

Enfin, compte tenu du plan de restructuration et des faibles possibilités de carrière des berkanis (cf. le 1<sup>er</sup> paragraphe), la CGT Finances Publiques vous interroge sur les possibilités d'intégrer le corps des agents administratifs.

En effet, en juillet 2022, 25 postes d'agents administratifs sans concours ont été créés par arrêté !

Si cette procédure se renouvelle en 2023, nous demandons à ce que les agents berkanis soient contactés en priorité.